

Cestay'infos

Numéro 44 (Juin 2024)

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE CESTAYROLS
responsable de publication : Jean DERRIEUX
Réalisation et conception : Municipalité de Cestayrols
Ne pas jeter sur la voie publique

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

La municipalité

Finances communales

Les travaux dans la commune

La voirie

École de Cestayrols

L'agglomération

La Mobilité

La taxe GEMAPI

La TEOM

Divers

Téléphonie mobile

Raccordement à la fibre

Les élections européennes

L'Agence postale communale

Communication mairie

Message à tous les lincarquois

La vie associative

ADMR

Club Astronomie

Église St Michel

Cestay en fête

Grandir ensemble

Cestayrols loisirs

St Amans de Lincarque

ND de Roumanou

Cestayrols et son histoire

La Vère

Blazi au XIXème siècle

Agenda-Fiche pratique

ÉDITORIAL

Tous les projets que nous projetions de réaliser au cours de ce mandat, notamment les gros travaux que sont la rénovation de la salle des fêtes et l'aménagement du bas du village, sont terminés ou déjà bien engagés. Cela aura pris beaucoup de temps et d'énergie mais, à la fin, le résultat est là ! Avant de mettre officiellement la salle des fêtes à la disposition du public nous vous invitons à son inauguration qui se déroulera le samedi 22 juin à 17h. Nous vous y attendons nombreux !

Le reste des travaux dans le village avance doucement, mais sûrement ! Nous pensons pouvoir terminer ce second chantier avant la fin de l'année.

D'autres chantiers sont en cours sur la commune, notamment le déploiement de la fibre. On peut cependant regretter que ce réseau s'appuie sur des infrastructures qui ne sont pas en très bon état, ce qui n'augure malheureusement pas d'une grande durabilité !!

La voirie reste un poste que nous ne négligeons pas, surtout après toutes les intempéries que nous subissons depuis plusieurs années (sécheresse, inondations).

Ce journal vous retrace aussi l'état des comptes de la commune qui, malgré les importantes dépenses que je viens d'évoquer, restent stationnaires. Le recours à un emprunt de courte durée sera cependant nécessaire dans l'attente des subventions notifiées et du retour de TVA (2 ans). Cette année, l'inflation étant déjà très forte, la municipalité n'a pas augmenté les taux de fiscalité locale.

La fin du mandat va maintenant arriver très vite. Si certains d'entre vous sont intéressés pour participer à la prochaine équipe municipale, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour échanger sur le sujet, par exemple le samedi matin pendant la permanence des élus.

L'agglomération se structure encore et toujours plus, pour mieux exercer toutes les compétences qui lui ont été transférées depuis 2017. Beaucoup d'orientations et de décisions sont maintenant du ressort de l'agglomération ou transitent par elle. N'hésitez surtout pas à donner votre opinion sur les différents sujets comme les enquêtes publiques et les sollicitations qu'elle envoie par le biais de son portail internet.

Nos associations, dont les activités vous sont relatées dans les pages qui suivent, restent encore et toujours dynamiques. Je les en remercie sincèrement et vous invite à participer à toutes leurs animations pour les encourager.

Je vous donne rendez vous le 9 juin, jour des élections européennes, de 8h à 18h à la mairie et le 22 juin à 17 h, lors de l'inauguration de la salle des fêtes qui sera suivie d'un moment convivial.

Bon été à tous et bonne lecture

le maire
Jean DERRIEUX

La Municipalité

Finances communales

Compte administratif 2023

Côté fonctionnement

Les résultats de la section de fonctionnement de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement 2023	Recettes 2023	Excédent 2023
225 297 €	323 053 €	97 756 €

L'excédent 2023 est en hausse par rapport aux 2 exercices précédents et ce malgré une baisse des recettes de plus de 25000 euros. Cette évolution a été possible grâce à la maîtrise des dépenses afin de dégager un auto financement des gros projets.

En tenant compte du report de 2022, l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2023 (avant compensation du déficit d'investissement) s'élève à 475 999 euros. Celui ci sera entièrement consommé par les dépenses d'investissement en attente de la rentrée des subventions et du FCTVA.

Côté investissement

Une partie des factures de rénovation de la salle des fêtes (174 000 euros) et les autres postes de dépenses habituelles (informatique, voirie, remboursement des emprunts en cours) conduisent à un total de dépenses d'investissement pour 2023 s'élevant à 275 051 euros. Les recettes n'atteignent que 89460 euros car seules des subventions minimales, (liées aux études, donc hors travaux) ont été perçues.

Le projet du bourg étant engagé par un marché, l'importance des restes à réaliser impose donc le transfert de la totalité de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement.

Budget 2023

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à hauteur de 301725 et 874803 euros, reports des années antérieures inclus. Nous vous avons fait grâce des centimes.

L'attente des subventions relatives aux travaux de la salle des fêtes et du bourg (souvent quelques mois) et le retour du FCTVA (2 ans) imposeront de faire appel à une ligne de trésorerie d'environ 200 000 euros sur 2 ans que nous différerons au maximum pour bénéficier de la baisse des taux annoncée pour l'été. Cette gestion devrait permettre d'éviter le recours à l'emprunt à long terme pour ces 2 projets.

Les taxes communales.

Afin de ne pas alourdir les charges des administrés, le taux des 3 taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) n'a pas été augmenté en 2024, et ce malgré les dépenses importantes engagées cette année pour financer les projets du mandat. Le prélèvement final augmentera néanmoins car l'état revalorise chaque année la valeur locative des logements à un niveau voisin de celui de l'inflation évalué à 3,9 % fin 2023.

Les travaux dans la commune

Salle des fêtes

La rénovation de la salle des fêtes est terminée depuis le début du mois d'avril. C'est une salle bien isolée, plus lumineuse, au chauffage moins bruyant et moins coûteux (PAC air-air) dont la surface atteint maintenant 200m² que vous aurez le loisir de découvrir lors de son inauguration le samedi 22 juin prochain à 17H. Tous les Cestayrolaises et Cestayrolais sont invités à cette manifestation qui sera clôturée par un pot de l'amitié.



Les activités des associations et la location aux particuliers peuvent à nouveau s'y dérouler.

Le coût de cette rénovation a pu être maîtrisé en grande partie grâce à l'aide de la vingtaine de bénévoles qui ont participé à la démolition de certains éléments en juillet dernier. Les économies

réalisées ont permis de compenser quelques surcoûts liés à des opportunités de modification des plans initiaux afin d'aboutir à un projet cohérent. Merci encore à tous ceux qui sont venus donner un coup de mains très efficace pour la partie démolition préalable aux travaux.

A noter que la bâche incendie imposée par les services de sécurité avant l'ouverture au public de la salle des fêtes, est opérationnelle. Elle permettra outre la salle des fêtes de sécuriser la zone ouest du bourg,

Entrée du bourg

Cette opération a débuté fin 2023 par la rénovation des réseaux d'eau potable et l'enfouissement des lignes d'alimentation électrique. Les travaux réalisés par le SMAEP de Rivières ont permis de placer une borne incendie au niveau de la place des Doves afin d'améliorer la sécurité du bourg. En contre partie, la borne incendie préalablement située au niveau de la chicane sur la D1 a été supprimée.

Actuellement c'est le réseau de l'éclairage public qui est en cours d'achèvement. Toutes les lignes aériennes et les poteaux supports vont disparaître des paysages ce qui ne pourra que mettre en valeur notre patrimoine local apprécié des visiteurs.

Dès le mois de juin, le réseau d'assainissement situé le long de la D1 sera repris intégralement en même temps que les aménagements de la voirie, des abords (cheminement doux le long de la D1) et de la place des Doves. La fin de chantier est envisagée pour l'automne.

La voirie

Cette année encore, la municipalité a décidé de consacrer un niveau important de son budget au maintien de l'état de nos routes. Si l'optimisation des coûts des travaux, grâce à la délégation de la compétence voirie à la communauté d'agglomération, limite le coût réel de ces travaux pour notre petite commune. Ils sont restés néanmoins sujets à une forte inflation ces dernières années.

La programmation des travaux pour 2024 concernera le secteur de Lacalm, la côte de l'église de Roumanou et la route de Lafargue (chemin de bonnefon). Des discussions sont encore en cours avec la commune de Cahuzac sur Vère concernant la réfection du tronçon de route mitoyen aux deux

communes. Nous avons espoir de réaliser l'ensemble de ces travaux avant la fin de l'année.

Côté bourg, des travaux de voirie ont déjà été réalisés au moment des travaux de réfection des réseaux d'adduction d'eau potable. C'est le cas de la rue du château qui a été reprofilée pour éviter que l'eau ne rentre dans les garages des riverains pour un montant de 7644 euros.

Toujours dans le bourg, la réfection des voiries dégradées par les travaux relatifs aux différents réseaux est prévue à la fin des chantiers. Enfin, la place devant la nouvelle salle des fêtes sera goudronnée ce qui devrait faciliter l'entretien de cet espace et limiter le salissement des sols de la salle par temps pluvieux.

École de Cestayols

Nous poursuivons nos découvertes sur la ferme.

Nous remercions Monsieur Michalik, Mme De Lagarde et M Blache, habitants du village qui nous ont fait découvrir leurs animaux: oie, poules, boucs.

Dans la classe, nous avons installé une couveuse afin d'observer, on l'espère, la naissance de poussins.

A la fin du mois de mai, nous nous rendrons à la ferme du Marigot à la Fouillade dans l'Aveyron. Nous allons nourrir les différents animaux, participer à un atelier de fabrication de fromage et à une balade avec des ânes.

Nous avons reçu à l'école Anne Letuffe, autrice/illustratrice de livres pour la jeunesse. Nous avons réalisé des illustrations en s'inspirant de son travail.

Nos œuvres seront exposées le samedi 1er juin à la salle des fêtes lors d'une après-midi organisée par la médiathèque mobile.

Dans le cadre de notre partenariat avec le centre d'art le L.A.I.T, nous continuons de recevoir et de travailler à partir d'œuvres contemporaines. L'ensemble des œuvres réalisées par les différentes classes participant au projet seront exposées du 10 au 15 juin à la Mairie de Fayssac.



Courant mai, un graffeur fayssacois est venu réaliser une fresque afin d'embellir la cour de l'école. Il a tracé les contours et les enfants ont complété son travail durant le temps péri-scolaire.

La fresque sera inaugurée vendredi 28 juin, durant la fête des écoles du regroupement pédagogique Cestayrols/ Fayssac.

Le coin de l'agglomération

Mobilité

Comme il n'est pas possible financièrement de déployer un service de transport en commun pour les 56 communes du territoire, l'agglomération prévoit de mettre en place différentes solutions parmi lesquelles figurent un service de covoiturage et un transport d'utilité sociale (TUS). Ces services devraient voir le jour d'ici l'automne prochain. Le transport à la demande est maintenu en place.

Différentes solutions de covoiturage existent déjà au niveau national et l'agglomération s'appuiera sur l'un d'eux (consultation en cours) avec un objectif et un service lié à des déplacements plus locaux que nationaux.

Au niveau du TUS, le principe repose sur des bénévoles, souvent des membres d'associations, qui acceptent de répondre aux besoins de déplacement d'un public qui en est dépourvu (personnes âgées, adolescents, demandeurs d'emploi,...). Les conditions de fonctionnement de ce service (déjà déployé dans certaines régions de France) sont en cours d'étude pour une mise en place à l'automne. Si vous êtes intéressé par ce type de bénévolat (les frais induits comme le carburant étant pris en charge) vous pouvez vous faire connaître à la mairie qui relayera votre proposition.

Des informations plus précises seront disponibles sur le site de la CAGG et dans la presse au fur et à mesure de la mise en place des services.

La taxe GEMAPI

La GEMAPI, une nouvelle taxe déjà en application dans de multiples collectivités (EPCI), a été instaurée cette année au niveau de l'agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG). Les recettes liées à cette taxe (300 000 euros sur

l'ensemble du territoire) sont affectées à des travaux généralement conduits par les syndicats de rivières (Cérou-Vère, Tarn Aval,...) pour entretenir les cours d'eau (berges, passes à poissons, chaussées, élimination des embâcles, etc...), mener des actions en matière de prévention des inondations et d'autres destinées à améliorer la qualité des eaux. La commune finançait déjà ces actions depuis plusieurs années et, en 2017 lors de la création de l'agglomération Gaillac – Graulhet la compétence lui a été transférée. Son financement, pris jusque là sur le budget général, le sera maintenant via la GEMAPI. Pour ne pas accroître l'imposition des ménages (TH, TFB et TFNB) supportée par le contribuable, le taux de chacune de ces 3 taxes a été réduit pour compenser le prélèvement lié à la GEMAPI. C'est donc une opération neutre pour le contribuable qui permettra de financer l'entretien de nos cours d'eau afin de prévenir les risques d'inondations et d'améliorer la qualité de l'eau qui finit en partie dans notre alimentation.

La TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmentera pas cette année. Son taux est de 11,12 % comme en 2023.

Pour les professionnels, la redevance spéciale a été réévaluée cette année. Cette taxe (15 euros jusque là par container levé) n'avait pas évolué depuis 2009 alors que la TGAP a plus que triplé dans le même temps. Les professionnels peuvent faire appel aux services de collecte de l'agglomération ou à des sociétés privées (dûment agréées) pour collecter leurs déchets. Pour ceux qui choisiront les services de l'agglomération, des conventions seront passées avec un tarif différencié suivant la nature des déchets.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le numéro vert : 0800 007 236 de 09H00 à 12H00 ou écrire à l'adresse : dechets.menagers@gaillac-graulhet.fr.

Divers

Téléphonie mobile

Les deux antennes déployées sur Barial et les Estènes sont maintenant en service. L'absence de remontée de problèmes de couverture (zones

blanches) à la mairie nous incite à penser que le territoire est assez bien couvert. Si toutefois vous avez encore des problèmes de réception avec les mobiles, n'hésitez pas à passer au secrétariat de maire pour nous en faire part, afin que nous contactions les services concernés.

Raccordement à la fibre

La fibre optique est disponible sur une grande partie de la commune.

Si vous désirez vous raccorder à la fibre, vous devez, dans un premier temps, vérifier votre éligibilité en allant sur le site www.tarnfibre.fr/test-deligibilite Ensuite, vous devez prendre contact avec un opérateur de votre choix qui gèrera le raccordement.

En cas de difficultés dans le cadre de ce raccordement, il faut le signaler à l'**opérateur** qui gèrera le problème avec le gestionnaire de réseau Tarn Fibre.

Tous les nouveaux logements individuels ou programmes immobiliers doivent être déclarés dès la validation du permis de construire, à l'adresse : <https://immobilier-neuf.xpfibre.com/>

En cas de dommages réseaux, l'adresse www.tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/38

permet de signaler un équipement de réseau de fibre optique endommagé sur la voie publique (poteau, armoire, boîtier, câbles..).

Pour consulter les réponses aux questions les plus fréquentes, utilisez l'adresse www.tarnfibre.fr/une-question

Les élections européennes

Elles se dérouleront à la mairie le dimanche 9 juin, de 8h à 18h, sans interruption.

Ces élections sont très importantes car le pouvoir de nos représentants au sein de l'union Européenne est bien plus important qu'on ne le croit. Les décisions prises par ceux qui vont nous représenter englobent différents domaines que l'on soupçonne rarement. L'agriculture est subventionnée par l'Europe, ça tout le monde le sait. Ce que l'on sait moins c'est qu'en matière de sécurité, d'équipements des infrastructures (aménagements de bourg, de city stades, de développement du tourisme, d'accompagnement de projets

d'associations ou d'entreprises, etc.,,) l'Europe intervient financièrement souvent pour des montants plus que conséquents. Entre 2017 et 2023, c'est plusieurs millions d'euros qui ont accompagné des projets sur l'agglomération Gaillac-Graulhet. A notre échelle communale l'achat des barnums utilisés par les associations a en partie été financé par l'Europe. Vous l'aurez compris nous vous incitons à venir voter pour ces élections et choisir parmi les 38 listes en présence, celle qui défendra au mieux les intérêts de tous.

L'agence postale communale

La Commune de Cestayrols et les représentants de la Poste ont récemment signé une nouvelle convention de partenariat d'une durée de 9 ans (c'est la 3^o) pour maintenir le service de l'agence postale dans notre commune. Ce service, qui concerne majoritairement le courrier (lettres et colis) mais aussi des services comme : le guichet informatique (en libre accès), la possibilité de retirer des liquidités sur son CCP, le recours à des visites de personnes âgées de façon programmée par la poste, et d'autres encore, ne pourra continuer d'exister, au delà de la 6^o année du contrat, que sous réserve d'une augmentation significative de sa fréquentation.



Si vous souhaitez que cette présence postale se poursuive n'hésitez pas à déposer et retirer votre courrier directement au bureau, achetez vos timbres, retirez du liquide (si vous avez un CCP), consultez un site sur l'ordinateur situé dans le hall du bureau, car toutes ces opérations sont comptabilisées (électroniquement) et contribueront à montrer l'utilité de notre agence postale. Un premier bilan de la fréquentation du service sera communiqué dans 3 ans afin de nous avertir d'un risque de fermeture du service à l'issue des 6 ans.

Communication Mairie

Site Facebook de Cestayrols :

<https://www.facebook.com/Cestayrols81>.

Site internet de la commune
www.mairiedecestayrols81.e-monsite.com.

Installation des professionnels :
<http://mairiedecestayrols81.e-monsite.com/pages/entreprises/demande-d-ajout-de-mon-entreprise-sur-ce-site.html>.

Permanence des élus en mairie, le **samedi de 10h à 12h**.

La tonte des pelouses est autorisée :

Jours ouvrables (du lundi au vendredi,) de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
Dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Entretien des parcelles boisées obligatoire surtout à proximité des habitations

Message à tous les Lincarquois!

Une réunion de préparation pour le repas des voisins est proposée soit le 13, le 20, le 21 juillet à midi sous forme d'auberge espagnole sur la place du village de Lincarque.

Si vous souhaitez y participer, Merci de vous rapprocher de Guillaume au 06 44 34 35 31 pour préciser votre choix de date avant fin juin, afin de planifier un jour .

Rappel du jour du repas 2024 : 25 août à midi devant l'église

pensez à vous inscrire et à réfléchir à votre participation pour le buffet (une entrée ou de la saucisses ou un dessert) d'une valeur de 10 personnes.

à très bientôt pour un moment Festif!!!

La vie associative

L'ADMR

L'association ADMR des Bastides évolue :

-son territoire s'agrandit avec la commune de Bernac

-les interventions en structure avec l'aide aux personnes de la maison Astrolabe à Cahuzac/Vère.

Ces évolutions nécessitent :

- un investissement plus important des bénévoles,
- le recrutement de salariés diplômés.

Notre association intervient auprès de 80 personnes réparties sur les différentes communes avec 13 salariés en CDI (2 étant détachées à Astrolabe), 2 salariées en CDD (remplacements congés maladie) .

Notre mission est le bien vieillir à domicile, mission parfois difficile à honorer au vu du vieillissement de nos personnes aidées et du désengagement des pouvoirs publics malgré les annonces et la loi de 2024 .

Pour nous permettre d'aider les personnes et aussi pour valoriser le travail difficile et remarquable de nos salariés , nous faisons des manifestations locales .

Cette année, un repas avec une animation se fera dans la nouvelle salle des fêtes de Cestayrols le 19 Octobre . L'animation sera assurée par Laetitia et Daniel qui nous feront revivre les airs des années 80 .

Si vous souhaitez soutenir notre action, venez nombreux à notre soirée festive , nous serons heureux de vous rencontrer et peut-être de vous accueillir dans notre équipe de bénévoles qui ne demandent qu'à s'agrandir .

Club d'astronomie

Un peu plus près des étoiles...

Avec Parallaxe 81

Le club d'astronomie Parallaxe 81 se réunit à Cestayrols les vendredis soirs tous les 15 jours, toute l'année. Une dizaine d'astronomes amateurs se retrouvent sur le terrain de basket près de la salle des fêtes pour admirer les beautés du ciel si le temps le permet : constellations, planètes, galaxies, nébuleuses, amas d'étoiles... Ce lieu permet une vue dégagée avec peu de pollution lumineuse. Quand il fait trop froid ou que le temps est nuageux, les réunions se font en salle. Nous parlons d'actualité, de matériel, des astres... Nous apprenons beaucoup de choses grâce au partage de connaissances de chacun et en utilisant Internet.

Les activités en astronomie sont variées. On peut observer avec des jumelles, un télescope. On peut faire de la photo, du dessin. On s'intéresse à la physique, l'astrophysique, l'histoire, la mythologie.

On apprend à se repérer dans le ciel. On parle de satellites, de missions spatiales, de phénomènes comme les éclipses, les aurores boréales...



Si vous êtes astronome amateur avec ou sans matériel, ou si vous êtes seulement curieux de découvrir quelques facettes de l'astronomie, n'hésitez pas à nous rejoindre un vendredi soir. Vous serez les bienvenus et pourrez demander conseil, poser des questions, jeter un œil dans un télescope.

Nous menons quelques actions gratuites et ouvertes au public que vous trouverez dans l'agenda.

Agenda :

Samedi 15 juin : On the Moon Again à Castelnau de Lévis (Observation de la Lune)

Vendredi 9 août : Nuit des étoiles à Cestayrols
Pour nous joindre : davidantao@net-c.com ou Facebook : Astronomie-Club

Église Saint Michel

Lors de l'assemblée Générale du 14 janvier dernier il a été décidé la réparation du plancher de l'horloge, afin que les cloches puissent redevenir opérationnelles, et ainsi nous signaler « le temps qui passe ». Le travail sera accompli par un menuisier.



Eglise Saint Michel

Nous avons changé de trésorière, Martine remplace Sylvette. Nous avons rendu hommage à cette dernière lors du concert du 11 mai.

Concert sous la direction de Muriel Bégéria 19 choristes et un continuo : orgue et clavecin Anne Lise Labusquière, Théorbe Patrick Vivien, violoncelle baroque Estelle Besingrand, nous ont offert un magnifique concert. Le public est venu nombreux. Les concerts organisés par notre association ont pour but de récolter des fonds afin de financer de nouveaux projets de restauration de notre église, mais ils ne suffiront pas à couvrir les frais, c'est pourquoi nous appelons les habitants de Cestayrols à faire preuve de générosité. Alors à tous ceux qui veulent nous aider voici nos coordonnées :

ROBERT Laurence : 0678215695

DELRIEU Geneviève : 0624438358

Adresse de l'association St Michel : 316 route de Gaillac 81150 Cestayrols

Des chaises nous faisaient défaut lors des cérémonies de mariage (témoins), l'église en est désormais pourvue grâce à la générosité d'une famille de la commune. Merci à eux.

Cestay en fête



Pour ce printemps la course de caisse à savons a été remplacée par des Olympiades ! Le 8 juin, des équipes de 6 s'affronteront sur le stade, dans la joie et la bonne humeur pour gagner le tir à la corde, la course de brouette, la course aux seaux d'eau, le quiz et autres épreuves rigolotes. A la fin de l'après-midi, la meilleure équipe montera sur le podium ! S'en suivra un apéro-concert au centre du village avec le groupe Sérial Zikers et un feu d'artifice. Buvette et restauration en partenariat avec la Brasserie Lou Cantoun. Vous pouvez dès à présent réserver la date du 21 septembre pour la pétanque et la bodéga des vendanges ! Nous passerons le dimanche 8 septembre pour les aubades.

Au plaisir de vous rencontrer !

Isabelle 06 45 98 29 47 ou cestayenfete@gmail.com

Grandir Ensemble

Chers parents, sympathisants,

L'association des parents d'élèves Grandir Ensemble a participé au marché de Noël préparé par le personnel de l'ALAE des écoles de Fayssac et Cestayrols ainsi que par les enfants. Les enfants avaient fabriqué de nombreuses décorations de Noël. Les parents, présents en nombre, ont pu se rencontrer et partager un moment convivial.

L'association a proposé une vente de plants, bulbes et autres objets au cours du printemps.

Cette année, Grandir Ensemble a pu financer du matériel pédagogique pour la classe de Cestayrols et une sortie à Pouzaque sur le thème du recyclage (CE2-CM2) et de la mare (CP-CE1) pour les classes de Fayssac. Les enfants des deux écoles devraient également faire une sortie supplémentaire mais nous ne pouvons en dire plus sans révéler le secret.

Lors de la fête de l'école, nous proposerons une auberge espagnole et un apéro pour partager un moment tous ensemble avant les grandes vacances.

Pour la rentrée scolaire, l'association proposera sa désormais traditionnelle séance de Courts métrages en plein air avec petite restauration. La date sera fixée très prochainement.

L'équipe de l'association Grandir Ensemble remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont prêté main forte lors des différents événements.

Plus d'infos à venir.

Mail : grandirenssembletarn@gmail.com

Cestayrols-Loisirs

Les cours de yoga se terminent fin juin, ils reprendront en septembre. Mais il est possible aux personnes intéressées de venir

participer gracieusement à un cours courant juin, appeler au 06 86 79 67 28 pour prévenir, ceci sans engagement !

Horaires des cours : 17h45/19h et 19h30:20h45 le mercredi.

Le vendredi de 14h30 à 17h30 cours de couture, patchwork, tricot etc.... salle des associations, détente et bonne ambiance !

A bientôt !

Association Saint Amans de Lincarque

Le 16 décembre a eu lieu la rencontre autour de la crèche. Nous étions nombreux pour fêter Noël et partager ce temps convivial. Petits et grands ont pu chanter et goûter les gâteaux toujours très variés "faits maison". Nous avons aussi bu le vin chaud traditionnel et des jus de fruits. Un pur moment de bonheur ! Merci encore à Nicole et Isabelle pour la réalisation de cette magnifique crèche ! Pour Noël 2024, l'Association offrira un concert avec la chorale Mélodie N°Sol de Marssac.

Notez déjà la date dans vos agendas : le dimanche 22 décembre à 16h. Encore de bons moments en perspective ! A l'occasion des Journées du Patrimoine, les 21 et 22 septembre, vous retrouverez l'exposition de l'année dernière avec quelques documents supplémentaires.



Si vous possédez des photos ou éléments de Lincarque intéressants pour ces journées, vous pouvez contacter Nicole au 05 63 56 86 40 ou Margaret au 06 86 79 67 28. Cette année, l'Association a pu financer l'installation de toilettes sèches. Elles sont mises à disposition uniquement lors d'événements religieux ou associatifs. Merci

encore à notre maître d'œuvre Guillaume Delpech !
Bon été à tous !

Sauvegarde de ND de Roumanou

Les travaux de réfection du porche d'entrée de l'église sont toujours en attente des réponses aux demandes de subventions faites auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

Plusieurs concerts ont été donnés dans l'église l'année dernière.

Pour cette année, quatre sont programmés :

Le dimanche 9 juin à 18H00 : concert organisé par le groupe de musique occitane « La Talvéra »

Le samedi 29 juin à 18H00 : concert organisé par le groupe « Chopska ». Chants de l'europe de l'est.

Le dimanche 21 juillet à 18H00 : concert organisé par l'association de Castelnau de Montmirail (musique classique)

Le samedi 27 juillet à 17H00 : concert organisé sur le thème « des routes de la soie » par Lakdar HANOU.

Les concerts des 9 juin et 27 juillet sont financés par le Conseil Départemental dans le cadre du festival « Un été dans le Tarn »



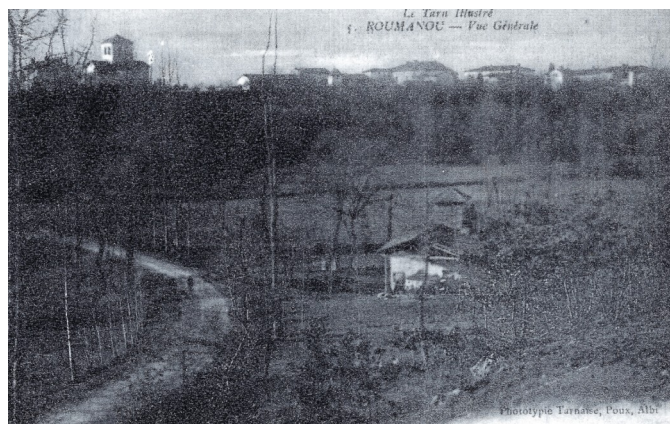
L'association organisera le 22 novembre le repas primeur à la salle des fêtes de Cestayrols.

Venez nombreux. !!!

Cestayrols et son histoire

LA VÈRE

La rivière Vère traverse la commune de Cestayrols d'Est en ouest, sur un parcours de 2,9 kilomètres. Elle délimite approximativement les paroisses de Cestayrols et de Roumanou. C'est dans sa vallée que l'on trouve quelques traces de la présence humaine dans la préhistoire. La "peyroquillado", à Vieux est la plus remarquable. Dans les premiers siècles du christianisme, des communautés religieuses s'y installèrent, à Vieux et à Roumanou notamment. Cette dernière est à l'origine de la création du moulin, et globalement, de la vocation agricole de la région, grâce à l'action novatrice des moines défricheurs.



Moulin de Roumanou au centre, église en haut à gauche

La Vère entra, au XVIII^e siècle, dans un vaste projet de mise en navigabilité du Tarn et de ses affluents. Le premier projet fut établi par le géographe Bourroul pour le Comte de Maillebois. Certes le trafic de l'époque fut pris en considération, mais aussi les possibilités qui seraient ouvertes pour l'exploitation du bois de la forêt de Grésigne. A cette époque, déjà, on signale le transport par "flottage à bûche perdue", sur les ruisseaux de la forêt de Grésigne. Par sa qualité, ce bois était utilisé dans la confection de bateaux, civils ou militaires, et surtout comme bois d'œuvre dans le bâtiment. En outre, le transport des productions locales : céréales, vin, anis, pastel rendait indispensable la création de voies de transport en rapport avec l'accroissement des échanges tout comme la diversification des

approvisionnement. Un plaidoyer détaillé sur la rentabilité escomptée de ces travaux confortait les arguments en leur faveur.

On convient cependant que la route par terre des Claveries de Cordes et à Toulouse est plus courte de deux et même trois jours, ne sera-t-on pas bien dédommagés de cette attente par l'économie que l'on fera de 40 sous sur chaque setier de bled pour les frais de transport? Car si d'un côté, comme on l'a démontré, le setier de bled supporte 20 s de frais de la Vère à Gaillac, et qu'il en coûte 20 s de Gaillac à Toulouse, il supportera 40 s de frais de transport, dans un sens qu'il n'en coûtera par le canal de Vère que 15 s au plus, y compris les droits de canaux où il passera jusqu'au magasin de Toulouse. On remarquera encore que s'il est question d'un besoin urgent pour la Province du Languedoc ou pour un service instant, par exemple de 4000 setiers de bled qui présentent ordinairement 200 livres de marc chaque setier, la quantité totale de poids sera de 8000 quintaux, pour les voitures par terre il faut au moins 650 attelages de deux bœufs, qui d'ordinaire ne traînent que 12 à 14 quintaux, ce transport de 4000 setiers coûtera 8000 livres au lieu que par le canal de Vère, l'Aveyron et le Tarn et remonter la Garonne, huit bateaux du port de mille quintaux suffiront et qu'en payant grassement aux patrons 15 sols par setier ou 7 sols 6 deniers par quintal pour tout droit de transport, ces quatre mille setiers de bled, rendus à Toulouse ne coûteront que trois mille livres d'où l'on voit évidemment que l'on épargnera presque les deux tiers de frais de transport en suivant la route du canal de Vère; d'ailleurs où assemblerait-on à temps 650 attelages de bœufs; supposons même qu'on les trouve, et le besoin urgent que l'on expose comme un cas qui peut arriver, se rencontre dans un temps ou de récolte ou de travail des terres, ne privera-t-on pas soit de gré ou d'autorité, au moins pendant cinq jours d'intervalle qu'occasionnera ce convoi, les particuliers de travailler les terres, ou les besoins de récolte?

Ce projet entre dans un aménagement plus important, l'objet est de créer un vaste réseau navigable comme l'indique un mémoire de 1748.

La navigation de la rivière Aveyron, celle de la rivière Vère et la dérivation des eaux de la rivière Tarn forment trois projets distincts et séparés; mais qui réunis ensemble seraient très avantageux aux intérêts du Roy, à ceux de la province du Languedoc, au Diocèse d'Albi en Particulier ... Les deux projets, c'est à dire la navigation de la rivière Aveyron et celle de la rivière Vère sont

inséparables l'un de l'autre, la navigation de l'Aveyron sans celle de la Vère ne peut remplir qu'imparfaitement l'objet pour lequel elle a été ordonnée.

L'idée était séduisante, efficace même et les profits importants pour l'économie de la région. Cette navigation devait procurer :

La facilité des transports de bled, anis, toiles, chairs salées, et autres productions que l'on fait passer à gros frais à Bordeaux... Comme aussi par retour on pourra faire remonter par la Garonne le Tarn et le canal de Vère à moitié moins de frais et de temps toutes les épiceries que l'on retire de Bordeaux ... lorsqu'elles iront en droiture à Villeneuve au lieu d'aller à Gaillac. Il y a même certains temps de l'année que l'on ne peut pas embarquer à Gaillac sur le Tarn à cause de la sécheresse...quelque fois parce que les eaux sont trop fortes, aucun de ces inconvénients ne peut se rencontrer dès que le canal de Vère sera pratiqué aux approches de Villeneuve.

On reparlera de ce projet sous la Révolution et sous l'Empire, toujours en vue de l'exploitation des bois de Grésigne, pour la marine. L'Empereur avait ordonné qu'il serait fait des *rappports plans et projets* sur la navigation de l'Aveyron. Il prit même le 29 juillet 1808 un arrêté qui resta, par la suite, sans effet. Les choses en restèrent là en raison des difficultés financières et techniques. Il a paru aléatoire de compter sur le débit irrégulier de la Vère pour risquer des investissements aussi importants. Tandis qu'on hésitait, le temps passant, le chemin de fer s'imposa provisoirement au détriment du trafic de la batellerie, en attendant que ce dernier ne soit concurrencé par les transports routiers avec la R.N. 88.



Avec des ambitions plus modestes, les habitants de la vallée de la Vère surent au cours des siècles tirer parti de ce cours d'eau. Trois moulins s'y installèrent l'un à Roumanou sous l'égide des moines, deux autres au Ségoulier. En 1850 le moulin de Roumanou qui entre temps est devenu la propriété de la famille Delmas est tenu par Jean-Pierre Fabre, dit Auran, et les moulins du Ségoulier par Jean Bernadou et Jean-Baptiste Monclar. Ces trois moulins traitaient les céréales de toute la région de Cestayrols et des communes avoisinantes moins bien pourvues en cours d'eau. Sous le Consulat, une enquête du 27 Floréal de l'an IX (17 mai 1803) affirma l'utilité de ces moulins pour la région et la nécessité de leur maintien en activité. Au préfet qui avait saisi le Conseil Municipal il fut répondu : *Pour les habitants de Fayssac, la majeure partie est de ceux qui n'ont, ni bestiaux de labourage, ni bêtes de somme et que les dits Monclar, Bernadou et Fabre sont dans l'usage habituel de faire le charroi et transport tant dans leur moulin que l'habitation des grains et des farines nécessaires à la consommation.* Les meuniers assuraient donc la collecte des céréales et la livraison des farines.



Hameau du Ségoulié

Le 15 novembre 1855, le meunier Bernadou sollicite l'autorisation d'aménager en plus de ses installations, un foulon et un pressoir à huile. Par plainte du 27 décembre de la même année son voisin Monclar, rejoint par Causses, meunier à Cahuzac, fait état du changement de régime que cette activité ferait subir au débit utile de la Vère. Cette même plainte fut renouvelée en 1846. Après enquête, le préfet n'ayant pas suivi les requérants, donne un avis favorable le 7 mai 1846. En 1853 Joseph Bernadou sollicite l'autorisation d'ajouter une scierie au pressoir à huile. Récemment encore une passerelle permettait de franchir la Vère entre le Ségoulier et la Fargue. On l'appelait la *Planco dé*

Mounclar. Au début du siècle dernier Delmas installa une deuxième scierie au moulin de Roumanou. Dernier moulin à rester en service, il cessa toute activité au début de la deuxième guerre mondiale. Le moulin de *Blazy* avait cessé toute activité depuis longtemps déjà. Situé dans la vallée de *Font-Bernat*, sur le ruisseau de *Dorios* qui conflue avec le Tarn à Rivières, la réserve de sa chaussée n'était alimentée que par la source du *Théron* et les eaux de ruissellement du bassin versant, ce qui le rendait plus que tout autre dépendant des caprices atmosphériques. Ces moulins séculaires ne résistèrent pas à l'industrialisation de la meunerie. Leur activité cessa définitivement au début du XX^e siècle. " *SIC TRANSIT*".

La vallée de la Vère était, jusqu'au remembrement, un damier inextricable de parcelles agricoles. Chaque famille de Cestayrols y possédait un lopin et les cessions de terrains s'effectuaient à prix d'or. Chacun voulait son *Canabar*. La *solo dé béro* était une zone alluvionnaire donc très demandée. La fertilité naturelle du sol, sa capacité de rétention d'eau étaient autant d'éléments favorables à toutes les cultures, et à celle du chanvre en particulier, d'où le nom de *Canabar*. De plus, la proximité de la rivière permettait le rouissage, opération indispensable en vue du tissage. Ces raisons expliquent la structure éclatée du parcellaire. La plus importante partie de la production de chanvre était destinée au renouvellement du linge de maison.

Le chanvre est une plante dioïque, originaire d'Asie centrale, à racine pivotante et à tige élevée, (2 à 3 m). Sa durée de végétation est très courte (100 à 110 jours). Le cannabis fait partie de la même famille végétale. Toutes deux contiennent une drogue : le haschich, mais sa concentration est différente d'une variété à l'autre. On semait le chanvre fin avril, quand les gelées de printemps ne sont plus à craindre. La récolte s'effectuait par fauche, lorsque la floraison des pieds mâles était terminée c'est-à-dire du 15 au 25 septembre. Seuls ces derniers étaient traités en vue du tissage. Le rendement variait de 3000 à 7000 Kg de tiges sèches à l'hectare ce qui produisait de 8 à 16 quintaux de filasses. L'importance de ces rendements explique la taille réduite des surfaces nécessaires à une production d'usage familial. Le jour de la récolte ou le lendemain les tiges étaient mises à *isagua* (à rouir) dans les eaux de la Vère. Cette immersion prolongée (de 5 à 8 jours) détruisait les substances gommeuses des tiges

agglutinées aux fibres. Le séchage s'effectuait ensuite dans les prés voisins de la rivière. Cette opération de rouissage entraîna des contestations et par la suite l'interdiction « *ainsi que dans tous les autres ruisseaux* ». Un garde champêtre fut même affecté pendant deux mois à la surveillance (1832). Sans doute fut-t-il peu efficace puisque le 20 octobre 1858 le nouvel arrêté préfectoral renforcé par l'arrêté du Sous-Préfet de Gaillac du 20 juillet 1862 renouvela l'interdiction du rouissage qui « *corrompt l'eau et entraîne des épidémies* ». Peut-être voulait-on seulement calmer le zèle des ancêtres de nos écologistes par des actes administratifs non suivis d'effets.

Après le rouissage et le séchage, le chanvre était broyé avec un outil que l'on appelait des bargos. C'était de gros ciseaux constitués de quatre lames jumelées et montées sur pieds. Cette opération avait pour but en brisant les tiges, de séparer les matières dégradées par le rouissage, des fibres qui, elles devenaient de la filasse. Nos aïeules transformaient ces étoupes en fil grâce au rouet quand elles pouvaient s'en payer un, ou bien à la quenouille pour les plus pauvres. La concurrence des fibres exotiques et plus tard synthétiques, moins chères, la disparition des tisserands artisanaux condamna la culture du chanvre. On en reparle dans l'optique du développement durable et plus particulièrement en matière d'isolation thermique. L'étoffe produite autrefois était grossière. On appelait les draps de chanvre, quand ils étaient neufs, « *dé lensols dé nobis* » autrement dit des draps de nouveaux mariés, insinuant que l'assouplissement du tissu était plus aisé pendant les lunes de miel.



Rouet

Sur le plateau surplombant le Ségoulier, rive droite de la Vère le hameau de Lafargue rappelle par son nom que des forgerons, des taillandiers, des artisans du fer s'y étaient installés. Le voisinage de la meunerie et de la métallurgie était habituel en

raison de l'utilisation complémentaire de l'eau. Le forgeron utilisait l'eau pour la trempe donc n'en consommait pas, alors que le meunier consommait le courant et dépendait très directement du débit de la rivière. Il n'y avait donc pas de concurrence directe entre ces deux activités. Chaque moulin était approvisionné par une chaussée : « *la paisieyro* » qui captait l'eau à un kilomètre environ en amont du moulin. La dérivation était réglée par une trappe d'écluse : *lou bacan*. Ces chaussées ont été détruites par ces saccages que l'on nomme remembrement, cette liturgie de l'insatiable religion de la rentabilité. Les amortissements de ces travaux ne sont pas terminés que le prix des produits agricoles est dévalorisé par les cours mondiaux et que les surfaces productives sont soumises à jachère. Nous avons assisté indifférents ou résignés à la démolition des chaussées sans penser qu'elles étaient des réserves qui pourraient devenir utiles à nouveau alors que nous découvrons, à grands frais de réglementations tardives et inopérantes, que l'eau est désormais une denrée rare !



Hameau de Lafargue

Les moulins de la région étaient à des degrés divers, tributaires des caprices du climat. Si la sécheresse perturbait gravement leur activité, les crues trop importantes détérioraient les installations. Pendant les périodes d'étiage d'été, l'inactivité du meunier était partielle. Elle ne durait que le temps *d'empaïssieyra* c'est à dire la durée de remplissage de la chaussée. Cette période était utilisée à éliminer les boues qui s'étaient accumulées en période de hautes eaux et à retirer les branchages qui obstruaient les grilles d'admission. On en profitait aussi pour *piquer* les meules, c'est à dire pour raviver les rainures incisées sur leur surface de frottement. L'usage les élimait en dépit de la finesse des réglages puisque la rotation devait s'effectuer sans friction. Cette précision était obtenue par un mécanisme situé en



Les meules

bout d'axe d'entraînement : la *crapaudine*. Ces rainures étaient plus prononcées au centre de la meule que vers l'extérieur et inexistantes sur le pourtour. La meule de dessous était fixe, d'où son nom : la *gisante* ou la *dormante*. L'autre était mue par le mouvement circulaire de l'axe, c'était la courante ou la volante. (Les termes techniques sont tirés de : Jacques Barthe, texte de l'Abbé André Maynadier) Les meules des Moulins de la région provenaient de carrières souterraines situées à *Bégoute* sur la commune d'*Amarens*. On peut encore y voir sur la carrière, des ébauches de meules abandonnées sur place, lors de la fermeture des chantiers. Certaines sont restées en cours d'extraction, ce qui donne un aperçu sommaire des techniques utilisées en des temps où l'ingéniosité des artisans palliait le défaut de matériels mécaniques. Les meules étaient cerclées de fer, comme les roues de charrettes. Les forgerons, outillés seulement de marteaux, de forge, et d'enclume, réalisaient là, un travail d'une remarquable précision.

Les moulins situés sur des cours d'eau dont l'étiage permettait une activité ininterrompue par la pénurie estivale ne manquaient pas d'ouvrage au début du XX^e siècle. L'utilisation locale de la production de céréales, de plantes oléagineuses à des usages familiaux prenait une part importante de l'activité meunière. L'ordre de passage était déterminé par des rendez-vous préalablement convenus pour la date, mais très approximatifs quant à la précision de l'horaire. L'attente était parfois longue. De l'arrivée à la fin de la mouture, les attelages s'impatientaient, en été surtout quand des essaims de mouches les harcelaient. Les phaétons (charretiers), en attente de leur tour, dinaient avec le sommaire casse-croûte dont ils avaient pris la précaution de se prémunir : le moulin tournait en journée continue.

Quand le tour était arrivé, les grains étaient vidés dans une trémie équipée d'une trappe à débit réglable : la *canello* qui les introduisait entre les deux meules. La qualité de la mouture dépendait de la combinaison de trois réglages. L'intensité et la régularité de l'écoulement du grain, le réglage d'écartement des meules et la vitesse de rotation de la meule courante. « *Ton moulin va trop vite* », disait une comptine ancienne.

L'écoulement du grain était déterminé par l'ouverture de la trappe de la trémie. L'écartement des meules dont la précision assurait l'écrasement du grain était de l'ordre du millimètre. La vitesse de rotation dépendant de l'écoulement de l'eau était mise au point en fonction du débit saisonnier de la rivière. La qualité de la mouture résultait de la combinaison plus ou moins appropriée de ces réglages. La pratique professionnelle avait établi un langage subtil entre le moulin et son meunier. La chanson de l'eau sur la roue à aubes, le crépitement du grain qui s'écoulait, le ronron des meules qui broyaient alertaient l'oreille exercée du maître, le prévenant des anomalies, des dysfonctionnements.

La farine était, par la rotation des meules, expulsée vers le récepteur : la *mats*. Depuis cet état de matière brute le tamisage fournissait trois produits : la farine panifiable : la *flour*; le son décomposé lui-même en *resset*, fait des éléments les plus fins, (il était destiné aux petits élevages : poussins, oisons, canetons,) et *lou bren*, (plus grossier, il était consommé par les porcs et les bovins). Les tamis étaient faits de toile de soie de là leur nom : *lou sédas* ; la *cédo* c'était la soie (quand on parlait chez nous le vrai « languedocien »).



Roue à aubes

La Vère qui prend sa source à *Taix* a creusé sur le Causse une vallée tortueuse contournant çà et là

les éperons rocheux qu'elle n'a pas pu éroder. Dans cette roche l'eau souterraine creuse des passages comme c'est le cas dans le sous-sol de Lafargue. Cette grotte est connue dans la région sous le nom de *Clusel de Marrétou*. On lit en quelque endroit, à son sujet une bien curieuse histoire, que je transcris telle que l'auteur anonyme la livre.

Un berger de Noailles, le S^o Mercier, gardait ses moutons dans les bois de Banhiol tout près de Roumanou, lorsque son chien rencontra un blaireau qui s'était attardé et blotti dans un fourré et se prit à le poursuivre. Le blaireau courut dans un fourré à son terrier qu'était le Clusel de Marrétou et le chien activé par son maître l'y poursuivit.



Le Blaireau

Quelle ne fut pas la surprise du berger, quand malgré les appels, le chien ne revenait pas. Il l'entendait gémir, il comprenait même que la pauvre bête faisait des efforts pour rejoindre son maître, mais c'était en vain. Las d'attendre il revint à ces moutons qu'il conduisit à la bergerie, puis en compagnie de son frère, munis de cordes et d'une bougie, il revint au tunnel. A peine eurent-ils franchi le seuil de cet antre que de grands obstacles s'opposèrent à leur marche en avant. Les stalactites jointes aux stalagmites avaient formé des piliers qui barraient tout passage. Ce ne fut qu'après avoir brisé tous ces monolithes à l'aide d'un marteau de maçon qu'ils purent avancer. Arrivés à l'endroit où était le chien, c'est à dire à une cinquantaine de mètres, un autre obstacle se présenta, les deux animaux dans leur course précipitée s'étaient laissés choir dans un trompe vilain, espèce de chambre rectangulaire de deux mètres de côté et deux de profondeur à parois verticales, taillée dans le roc. Comme le chien ne pouvait ni grimper ni sauter à la surface, le berger fut obligé de descendre dans la chambre au moyen de la corde. Arrivé au fond il y trouva le blaireau étranglé par le chien, mais une chose qui l'effraya,

c'est qu'il y trouva aussi un squelette humain tout entier. Il attacha le chien par le milieu du corps et le frère qui était venu à son aide le hissa au-dessus du précipice, de la même manière il remonta lui-même. Le squelette trouvé dans la trompe vilain fut reconnu par le public comme étant celui d'un jeune homme simple d'esprit qui demeurait aux environs et qui pour se soustraire au travail se réfugiait dans cet antre. On avait pensé jusqu'alors qu'une crue de Vère l'avait emporté et après longues recherches on avait renoncé à le trouver.

Cet épisode se serait passé en 1861 si on en croit l'auteur.

En 1930 après une période de pluies diluviennes la Vère connut une crue spectaculaire. Les eaux entraînent des troncs d'arbres et des branchages qui formèrent un barrage aux deux ponts qui enjambaient l'un la rivière l'autre le bief de dégagement des eaux du moulin (*la raspo*). Sous la pression ce dernier finit par céder et fut emporté.

Pendant la nuit, le vieux meunier, qui vivait là avec sa sœur, se leva pour apprécier l'état de la crue, se penchant à la fenêtre de sa chambre, située au premier étage du moulin, il eut la surprise effrayante de toucher l'eau avec la main. Craignant que le moulin ne soit emporté, ils décidèrent de partir. Dans l'obscurité, ils s'engagèrent dans les bois qui surplombent la vallée et par le coteau, se réfugièrent chez des cousins qui habitaient Cestayrols. Le meunier ne surmonta jamais le choc et la frayeur qu'il avait éprouvés. Peu de temps après il décéda. Marie, son épouse, vint terminer sa vie chez Fernand, son cousin de Cestayrols.

Ainsi finit le temps des moulins sur la Vère, des Canabars et des « cordes » de « réboulibré » qui séchait au soleil.

Gabriel DELRIEU

Blazi au XIXème siècle

Le lieu de Blazi, sur la commune de Cestayrols (Tarn), se situe à proximité de Lincarque et près de la Couliche.

Des vestiges indiquent que des femmes et des hommes ont vécu en ce lieu.

Mes recherches dans les archives (numérisées) du Tarn révèlent une occupation permanente jusqu'à la fin du XIXème siècle

Le Moulin

Le moulin de Blazi (clairement identifié sur le cadastre Napoléonien de la commune de Cestayrols, établi en 1828) était un petit moulin carré de 5 mètres 30 de côté et de hauteur limitée. Il ne pouvait avoir qu'une faible activité compte tenu de sa modeste retenue d'eau en amont.

L'apparition des minoteries (grand moulins), au milieu du 19ème siècle, provoque la disparition des petits moulins comme celui de Blazi.

Son activité cesse vers 1848 à la mort du meunier Antoine Furfuech (1764 – 1848).



Le Masage

(Site occupé depuis 1990 par le Club Naturiste en Albigeois).



La Couliche

Le bâtiment principal (situé à 170 mètres environ du moulin) était une construction de 260 m² en L de 18 x 22 mètres environ (source cadastre.gouv.fr). Il comportait une partie habitation (cheminée et évier en pierre en témoignent) mais aussi probablement écurie, étable, grange, etc.

Le site perdure jusqu'à la fin du XIXème siècle. Après 1848, ses habitants se déclarent cultivateurs.

Les noms du lieu :

J'ai relevé sur les actes de naissances, mariages et décès des onze enfants d'Antoine Furfuech et de Jeanne Pons, ainsi que sur les recensements de 1836 et 1872, les désignations suivantes :

- Masage de Blasy en 1797
- Moulin de Blasi en 1798
- La mouline de Blazi en 1801
- Moulin de Blasi en 1806
- Masage de Guerrié en 1808
- Hameau de Guerrié en 1812
- Hameau du Guerrié en 1816
- Blatzi sur le recensement de 1872
- Blazy sur le recensement de 1836

Suivant les actes, Blazi est orthographié de différentes façons, (l'écriture, au XIXème siècle, étant peu rigoureuse) mais le plus étrange c'est la désignation « Masage ou hameau de Guerrié » entre 1808 et 1816.

Les spécialistes de la langue occitane (ancienne !) y trouveront peut être un lien avec « guaire » (pas beaucoup ?) et « riu » (ruisseau).

Conclusion :

L'activité du site de Blazi est liée à son petit moulin jusqu'en 1848 environ. L'apparition des minoteries (grand moulins) au milieu du 19ème siècle condamne le petit moulin de Blazi à disparaître.

Le site perdure un demi-siècle et ses habitants se déclarent alors cultivateurs.

Blazi est orthographié de différentes façons, (l'écriture, au XIXème siècle, étant peu rigoureuse) mais le plus étrange c'est la désignation « Guerrié ».

Jean Claude Poussin

L'agenda

- 08 juin:** Olympiades organisées par Cestay en fête
- 09 juin :** Concert à Roumanou, 18H00, musique occitane par le groupe « La Talvéra »
- 15 juin :** « On the moon again » à Castelnau de Lévis. Observation de la lune (Club astronomie)
- 22 juin :** Inauguration de la Salle des fêtes 17H00
- 29 juin :** Concert à Roumanou, à 18H00 groupe « Chopska », musique Europe de l'est
- 29 juin :** Fête des écoles à 18H00
- 07 juillet :** Repas des chasseurs à midi à Roumanou
- 21 juillet :** Concert de musique classique à Roumanou à 18H00 par l'association de Castelnau de Montmirail
- 27 juillet :** Concert à Roumanou à 17H00 sur le thème des « routes de la soie »
- 28 juillet :** Repas de Roumanou à midi
- 09 août :** Nuit des étoiles à Cestayrols (Club astronomie)
- 25 août :** Repas de Lincarque à midi
- 07 septembre:** cinéma en plein air
- 21 et 22 septembre :** Journées du patrimoine sur les trois églises.
- 21 septembre :** Fête des vendanges organisée par « Cestay en fête » avec les aubades le 08/09
- 22 septembre :** Messe traditionnelle à l'église Saint Michel de Cestayrols
- 4 octobre:** AG de Grandir ensemble
- 19 octobre :** repas avec animation organisé par l'ADMR
- 22 novembre :** repas primeur organisé par l'association « Sauvegarde de ND de Roumanou »
- 30 novembre :** Loto organisé par Grandir ensemble.
- 22 décembre :** Concert de Noël à Saint Amans de Lincarque, à 16H00.

Fiche Pratique

MAIRIE :

Téléphone+Fax : 05.63.56.81.55

Site internet : <http://mairiedecestayrols.e-monsite.com>

courriel : mairiedecestayrols@orange.fr

LA POSTE :

Téléphone : 05.63.56.81.55

Horaires d'ouverture de la Poste et de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14H00 à 17H20

Mercredi : Mairie et Poste fermées.

Samedi:(1 sur 2) de 09H00 à 12H00.

Attention : Horaires d'été du 1er juillet au 31 août :

FERMETURE le LUNDI au lieu du MERCREDI.

Permanence des élus : samedi de 10H00 à 12H00

ÉCOLE :

Téléphone +Fax : 05.63.56.91.31

courriel : ce.0810197Z@ac-toulouse.fr

SYNDICAT DES EAUX

(en cas de problème sur le réseau)

Téléphone:05.63.41.74.08

DÉCHÈTERIE :

GAILLAC : Téléphone+Fax : 05.63.57.27.82

Lundi au samedi : 08H00-12H00 14H00-18H00

Public accepté : particuliers et professionnels

LES CABANNES : Téléphone+Fax : 05.63.56.19.01

Public accepté : particuliers et professionnels

Fermé le dimanche, lundi et jeudi

LA GRANGE ARTISTIQUE
Nouvel espace de concerts et d'événements à CESTAYROLS lieu-dit COUSTOU

APÉROS CONCERTS ÉTÉ 2024
Soirée maintenue en cas de pluie (salle de concert)

FOODTRUCK & VIGNERON  **MUSIC LIVE**

7 JUIN - 8€ BRUG / JAZZ FOLK 	21 JUIN - 10€ ROCK&ROLL DANSANT 
19 JUILLET - 10€ SUPER-DELUXE ROCK BLUES POP FOLK 	

Information et Réservation 06 07 28 40 60

ÉLAGAGE
NACELLE 6M

BROYAGE
DE BRANCHES
ET
LOCATION DU BROYEUR

Entreprise Individuelle

THILLIEZ Claude
660 route de gaillac
81150 CESTAYROLS
 **06.30.59.76.77**

